



CENTRE AÉRÉ MUNICIPAL DU ROVE

pour les **3-12 ans**
Groupe scolaire
François Bessou

Mairie du Rove : 4 rue Jacques Duclos 13740 le Rove Tél: 04.91.46.80.00

DU LUNDI 6 JUILLET AU VENDREDI 21 AOÛT 2026 DE 8h15 À 17h



INSCRIPTIONS EN MAIRIE DU MARDI 26 MAI AU VENDREDI 29 MAI de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 (sauf vendredi 17h)

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET CARNET DE SANTÉ À JOUR



Fiche d'inscription

REMPILIR CE QUESTIONNAIRE AVEC PRÉCISION ET EN TOTALITÉ
*REMPILIR UNE FICHE PAR ENFANT *

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom.....Prénom.....

Date de naissance..... Sexe: M / F

Préciser si régime alimentaire ou allergie spécifique :
.....

Tél 1.....Tél 2.....

Email.....

Réglé par : Chèque Espèces En ligne

Période(s) souhaitée(s)

- 1 Du lundi 06/07/26 au vendredi 10/07/26 = 5j
- 2 Du lundi 13/07/26 au vendredi 17/07/26 = 4j
- 3 Du lundi 20/07/26 au vendredi 24/07/26 = 5j
- 4 Du lundi 27/07/26 au vendredi 31/07/26 = 5j
- 5 Du lundi 03/08/26 au vendredi 07/08/26 = 5j
- 6 Du lundi 10/08/26 au vendredi 14/08/26 = 5j
- 7 Du lundi 17/08/26 au vendredi 21/08/26 = 5j

CALCUL DU PRIX DU SÉJOUR

Calculez votre quotient familial sur : www.caf.fr

Modalités de paiement (par chèque de préférence)
Les chèques doivent être remis à l'inscription,
et établis à l'ordre du Trésor Public

Nombre de jours d'inscription.....

Prix du séjour :J x € = €

N° d'allocataire CAF (obligatoire) :
.....

Pour les tranches de coefficient de 1 à 11 fournir l'attestation CAF pour justifier votre quotient familial. Sans ce document, la tranche 11 sera appliquée par défaut.

NB : La Mairie est habilitée à prendre connaissance des ressources et aides perçues par les familles par l'intermédiaire du site C.A.F PRO.

Nous vous informons que la Caisse d'allocations familiales met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission.

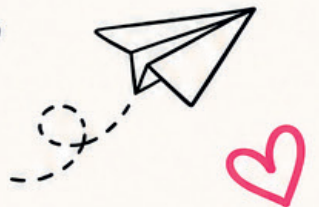
Conformément à la loi «informatique et libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

TABLEAU TARIFAIRE

Quotient familial	Tranche 1 0-300€	Tranche 2 301-400€	Tranche 3 401-500€	Tranche 4 501-600€	Tranche 5 601-700€	Tranche 6 701-800€	Tranche 7 801-900€	Tranche 8 901-1000€	Tranche 9 1001-1100€	Tranche 10 1101-1200€	Tranche 11 >1200€
Journée	1,20€	2,40€	3,20€	3,60€	5,60€	6,40€	7,20€	8€	8,80€	9,60€	11€
Repas (obligatoire)	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€
Total / Jour	3,20€	4,40€	5,20€	5,60€	7,60€	8,40€	9,20€	10€	10,80€	11,60€	13€



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



du centre aéré municipal

Bienvenue au centre aéré !

Pour que chacun passe des vacances inoubliables en toute sécurité et dans la bonne humeur, **voici nos règles de vie ensemble.**

SOURIRE
PARTAGER
RESPECTER
S'AMUSER !



1

INSCRIPTION



- Les dates d'inscription sont communiquées par voie d'affichage et sur internet (des flyers sont aussi distribués dans les écoles).
- L'inscription doit être effectuée par semaine entière (repas compris).
- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

2

FONCTIONNEMENT



- Accueil des enfants de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi de 8h15 à 17h (sauf jours fériés et événements exceptionnels).
- Le centre aéré se déroule au groupe scolaire François Bessou (34 rue Jacques Duclos).
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du centre.
- Les parents souhaitant laisser leur enfant seul doivent fournir une autorisation écrite.
- Le centre fonctionne les :
LUNDI • MARDI • MERCREDI • JEUDI • VENDREDI
- Organisation assurée par des animateurs et éducateurs diplômés encadrés par un directeur.
- Restauration et entretien assurés par le personnel communal.
- Les enfants sont répartis par groupes selon leur âge :



3-6 ANS
Groupe des 8



6-12 ANS
Groupe des 10



+12 ANS
Groupe des plus de 12

- Activités et animations organisées sur place et en sorties.
- Prévoir chaque jour : un petit sac à dos avec gourde, casquette, serviette et crème solaire.
- Aucun enfant ne sera accepté en demi-journée pour des raisons de planning.
- En cas d'absence, prévenir le directeur au 06 77 04 67 86.
- Le planning des activités est publié chaque vendredi pour la semaine suivante (sur internet et au centre).



3

HYGIÈNE ET SANTÉ



- Les enfants doivent venir en bonne santé.
- Pour toute allergie alimentaire : fournir obligatoirement un protocole médical (PAI).
- Les médicaments : le personnel n'est pas habilité à distribuer des médicaments ou à pratiquer des soins. Seul le directeur, sur prescription médicale, est habilité à agir.
- Si un enfant est malade ou accidenté pendant le centre, la famille est aussitôt prévenue. Les premiers soins sont donnés à l'enfant et un médecin ou les urgences peuvent être appelés.
- Les frais médicaux engagés par le centre restent à la charge des parents.
- Tenue correcte et propre exigée.
- Les enfants ne doivent pas être porteurs de parasites. Si tel était le cas, l'enfant ne pourra être reçu.

5

TARIFICATION



- Le montant journalier est fixé selon le tableau annexé au recto.

6

PAIEMENT



- Le paiement du séjour peut s'effectuer par chèque, en espèces (au guichet de la mairie) ou en ligne (via l'espace famille – infos en mairie).
- Le jour de votre inscription, la facture vous sera envoyée sur votre espace famille ou par mail, et devra être réglée dès réception.
- En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'inscription sera annulée.

4

REMBOURSEMENT



- En cas de désistement ou d'absence non justifiée, aucun remboursement ne sera effectué.
- Toute semaine commencée est due.
- En cas de maladie justifiée par un certificat médical, le remboursement sera fait uniquement par semaine entière d'absence (du lundi au vendredi).

7

DISCIPLINE ET SANCTIONS



- Les enfants doivent être polis et respectueux envers le personnel d'animation et de service.
- Tout comportement non approprié pourra être sanctionné : avertissement, rencontre avec les parents, et si besoin renvoi du centre sans remboursement.
- En cas de manquement grave, une exclusion définitive peut être décidée par le directeur et le Maire.

Merci à tous !



Ensemble, faisons de chaque journée une aventure pleine de rires, de découvertes et de souvenirs inoubliables !

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

